



Société anonyme

Société publique d'investissement à capital fixe en immobilier de droit belge ou

Sicafi publique de droit belge

Uitbreidingstraat 18  
2600 Berchem

Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)

TVA: BE 0431.391.860

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège social à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 18, le jeudi 27 octobre 2011 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant (traduction):

- 1. Modification des statuts: modification concernant la représentation externe (\*)**  
Proposition d'adapter l'article 14 des statuts concernant le pouvoir de représentation externe à l'avis de la FSMA en rapport avec les exigences qui doivent être remplies pour que le conseil d'administration puisse accorder une procuration pour poser au nom et pour le compte de la Sicafi des actes de disposition en matière de biens immobiliers, à savoir la surveillance par le conseil d'administration de l'exécution de la procuration, la limitation de l'objet de la procuration (une transaction ou un groupe précis de transactions), l'indication expresse des limites pertinentes de la procuration (parmi lesquelles le prix) et la limitation de la procuration dans le temps.
- 2. Modification des statuts: modification de la date de l'assemblée générale annuelle (\*)**  
Proposition de déplacer la date de l'assemblée annuelle du premier mercredi du mois d'avril à quatorze heures trente au dernier mercredi du mois d'avril à quatorze heures trente, et d'adapter l'article 19 des statuts en conséquence.
- 3. Procurations et délégations de pouvoirs**  
Proposition de donner pouvoir au notaire instrumentant pour coordonner les statuts de la société et en déposer un exemplaire au greffe du tribunal de commerce.

(\*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Pour être admis à l'assemblée, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, les propriétaires de titres au porteur et de titres dématérialisés en dépôt sur un compte de titres doivent déposer, au plus tard le vendredi 21 octobre 2011, leurs titres ou l'attestation délivrée par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité de ces titres jusqu'à la date de l'assemblée générale, au siège de la société ou auprès du Service Financier de la société, Banque Degroof, qui atteste ce dépôt endéans le même délai à la société.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer à l'assemblée générale par courrier normal, à adresser au siège social de la société, également au plus tard le vendredi 21 octobre 2011.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le conseil d'administration